



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dixième session

Points 134 et 11 et de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

## Organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2016

### Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38

### Quarante et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017

## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire de l'état présenté par le Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/70/L.38 (A/C.5/70/20).

2. D'après les paragraphes 1, 2, 8 et 16 du projet de résolution A/70/L.38, l'Assemblée générale :

a) Décide de convoquer du 8 au 10 juin 2016 une réunion de haut niveau qui comprendra des séances plénières et, au plus, cinq groupes de discussion thématiques, et qui procédera à l'examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des Déclarations politiques sur le VIH/sida;

b) Prie son président d'organiser, en avril 2016 au plus tard, et de diriger une concertation informelle avec la participation active de la société civile et de



faire établir un résumé de la concertation qui sera publié comme document de l'Assemblée générale avant la réunion de haut niveau;

c) Prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen, au moins six semaines à l'avance, un rapport analytique complet.

## II. Ressources demandées

3. Le Secrétaire général indique que l'application du projet de résolution nécessiterait l'allocation d'un montant supplémentaire de 118 200 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 56 200 dollars destinés à financer les cinq réunions des groupes de discussion thématiques pour lesquelles des services d'interprétation dans les six langues officielles sont prévus et 62 000 dollars destinés à financer la publication comme document de l'Assemblée générale, dans les six langues de l'Organisation, d'un document d'avant session (10 700 mots) renfermant un résumé de la concertation avec la société civile (A/C.5/70/20, par. 3 à 6).

4. **Le Comité consultatif fait à nouveau observer qu'il importe de disposer d'informations fiables sur le coût unitaire des services d'interprétation et de traitement de la documentation dans chaque centre de conférence afin de pouvoir évaluer correctement les ressources demandées à cette fin. Il rappelle également qu'il compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, avant la fin de la partie principale de sa soixante-dixième session, des informations sur les conclusions auxquelles sera parvenu le groupe de travail sur l'établissement des coûts constitué au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au sujet de la méthode harmonisée et du processus cohérent d'actualisation du calcul des coûts, notamment en ce qui concerne le coût unitaire des services d'interprétation et de traitement des documents (A/70/7/Add.28, par. 17 à 20).**

5. Il est indiqué dans l'état présenté par le Secrétaire général qu'il n'est pas possible de trouver dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice et qu'il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires à imputer sur le fonds de réserve (A/C.5/70/20, par. 7 et 8).

## III. Conclusion

6. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de faire tout son possible pour financer le montant de 118 200 dollars au moyen des ressources déjà inscrites au chapitre 2 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017. Si les efforts déployés à cette fin restent vains, les dépenses supplémentaires liées aux activités découlant du projet de résolution A/70/L.28 devront être indiquées dans le rapport correspondant sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.**